



Syndicat National du Personnel Navigant Commercial

A TOUS PNC EASYJET

FEVRIER 2016

BS. BS.16-01-03-EZY

LE SHORT NOTICE CHANGE ...

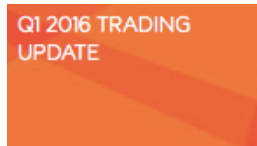
Les négociations sont toujours en cours...freaking long



Les négociations continuent, elles sont liées aux négociations EASA, l'aspect Short Notice (re)payment est validé. Maintenant le « cas » des 65 PNC toujours sous contrat 160h, dénoncé par le SNPNC, est en cours de discussion. À ce jour, une ébauche de proposition semble « pointer son nez », la Compagnie n'a de toutes façons pas d'autre choix que celui de régulariser ces contrats, par voie d'avenant. Le SNPNC a insisté pour qu'une proposition réaliste soit faite par easyJet, et le SNPNC sera disponible pour porter assistance à ces 65 PNC lorsqu'ils seront approchés individuellement par la Compagnie, qu'ils soient adhérents ou non.

Résultats Financiers easyJet Q1

easyJet profite des prix bas du pétrole



À easyJet, les exercices comptables (FY) vont du 1^{er} octobre au 30 septembre. Le premier quart (Q1) de l'exercice s'est achevé le 31 décembre 2015, et ses résultats ont été publiés fin janvier. Ils donnent des informations importantes sur les prévisions des résultats attendus pour FY16. La Compagnie a expliqué à la presse, et aux investisseurs, prévoir un bénéfice avant impôt à 738 millions de GBP (€973 millions), en hausse de 7,6% vs FY15, en ligne avec ses prévisions. La chute des prix du pétrole est très favorable aux résultats et permettent d'absorber l'effet Sharm el Sheikh et Paris. On note une amélioration du taux de remplissage de 0.6%, à 90.3%, mais une baisse du revenu par siège volé de 3.7%, ainsi qu'une baisse des coûts par siège de 3.7% (en incluant l'effet baisse du pétrole, hors effet pétrole, la Compagnie annonce une hausse du coût par siège de 1.3%). D'autres chiffres intéressants : 245 avions dont 223 en opérations quotidiennes et qui volent en moyenne 10h/jour.

E-CSPM & Co

L'accès à une version papier des manuels doit rester possible



Le SNPNC reconnaît le côté pratique de la version électronique des manuels, mais nous avons demandé à easyJet que soit maintenue la possibilité d'obtenir une version papier pour les PNC le souhaitant. Tous les PNC ne sont pas munis d'une tablette capable d'intégrer docunet, ou d'une tablette tout court... Le rétro éclairage créé des migraines pour certains PNC. Une alternative doit être trouvée pour maintenir une version papier. De plus, quand le SNPNC demande à la Compagnie comment feront les crews dépourvus de tablette, smartphone ou ordinateur (il y en a...) pour préparer leur recurrent, la Compagnie répond « les PNC pourront venir consulter les manuels depuis les PC en crewroom, même sur leurs jours off s'ils le souhaitent », le SNPNC répond « NON », à Nice ou à Toulouse, pour se rendre en crewroom, il faut être en uniforme, or, il est interdit de porter l'uniforme sur un D/O. Le règlement intérieur (art7) indique aussi qu'il n'est pas permis d'entrer dans les locaux easyJet sur un jour off. À CDG les crew peuvent passer le PIF hors uniforme, mais peuvent être sollicités pour justifier qu'ils ont une raison réelle de passer en zone airside... Sur un jour off, cela paraît difficile et risque de se terminer dans les bureaux de la GTA/PAF... Ces arguments suffisent à démontrer que la proposition alternative de la Compagnie. pour pallier la disparition confirmée de la « hard coop ». ne tient pas la route.

Congé parental d'éducation à temps partiel

Je réduis mon salaire, mes heures de travail sont réduites en conséquence

**KNOW
YOUR
RIGHTS**

La règle est simple, pour le congé parental d'éducation (qui est un droit, d'ordre public), les heures de duty (max 180/mois, voire 160 contractuellement) doivent être réduites. Pour un P/T 50%, c'est 90 duty hours max (ou 80 selon le contrat), au-delà des heures complémentaires sont dues. Le SNPNC peut vous accompagner, adhérents ou non, pour les réclamer, elles vous seront payées, c'est confirmé.

INFO CHSCT

Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail en général

Le CHSCT a pour mission de contribuer à la protection de la santé et de la sécurité des salariés, ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail, notamment par :

- ▶ l'analyse des conditions de travail et des risques professionnels auxquels peuvent être exposés les salariés et, en particulier, les femmes enceintes ;
- ▶ la vérification, par des inspections et des enquêtes, du respect des prescriptions législatives et réglementaires et de la mise en œuvre des mesures de prévention préconisées ;
- ▶ le développement de la prévention par des actions de sensibilisation et d'information. Il peut, par exemple, proposer des actions de prévention en matière de harcèlement sexuel ou moral ;

- ▶ l'analyse des circonstances et des causes des accidents du travail ou des maladies professionnelles ou à caractère professionnel, par le biais d'enquêtes.
- Le CHSCT est notamment consulté avant toute décision d'aménagement important modifiant les conditions d'hygiène et de sécurité ou les conditions de travail et, en particulier :
- ▶ avant toute transformation importante des postes de travail
 - ▶ sur les mesures prises en vue de faciliter la mise, la remise ou le maintien au travail des accidentés du travail.

En conclusion, si le CHSCT n'a pas de réels pouvoirs décisionnels en la matière, la responsabilité pleine et entière demeurant à l'employeur, il n'est pas seulement une instance consultative. Il exerce une activité de veille et de surveillance (respect de la réglementation et des conditions de travail) et dispose de capacités d'interventions (inspections, enquêtes, expertises externes, droit d'alerte) et de propositions (analyses, actions de prévention, formation à la sécurité).

(source directe)

Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail à easyJet

Le CHSCT easyJet en 2015 :

- Changement de SOP permettant à TOUS PNC (non plus que le CM) d'être au flight deck en cas de physiological break.
- Amélioration du module training Disruptive passenger.
- Un sondage sur la crew fatigue qui a mis en évidence un manque de confiance envers le FRMS.
- Une enquête sur le stress au travail, actuellement analysée par LTN.
- Enquête sur des cas spécifiques à Lyon et Nice.
- Fraud and loss project invalidé par le CHSCT.
- Invalidation du projet sur les long term sickness
- Validation du changement de fournisseur crew TU, le Kioske, qui fournira de nouveaux sandwich et salades.
- New OVEN INOP procedure : Newrest livrera 6 salades.
- Future spaceflex Cabin: Demande de mise en place d'une cloison en 1ABC (TBC) et demande de mise en place d'un galley curtain front galley (TBA).
- Enquête en cours sur les uniformes.
- Enquête à venir sur les prises de congés (LVE) .
- En relation avec COMETEC, le CHSCT s'investit dans le phénomène AEROTOXIC met en avant la toxicité de l'air en cabine.
- Expertise à venir sur le niveau sonore en cabine et au poste de pilotage.

L'ensemble de l'équipe CHSCT est disponible à

h&sfrance@easyjet.com

Les membres et représentants du CHSCT membres du SNPNC sont :

Arnaud Neyt FA LYS, Jérémie Ghesquières CM NCE, William Bourdon CM CDG et Kevin Larvor CM CDG.

ADHESION

9 € / mois

Si déduction faite des impôts.

coût réel : 3 € 60 /mois

SNPNC 1 Rue de la Haye, CS 18939 Tremblay en France, 95732 Roissy CDG CEDEX -snpnc@snpnc.org- 0149195818

Nom :

Grade :

Prénom :

@:

Adresse :